

# Le tram de Meyrin demande une rallonge de 430 mètres

**CONSEIL D'ÉTAT** • Une demande de concession a été déposée auprès de l'autorité fédérale compétente en matière de rail. Coût du tronçon: 10 millions de francs.

PHILIPPE BACH

La ligne de tram qui dessert Meyrin devrait être quelque peu étendue. Le Conseil d'Etat a décidé hier de déposer un dossier de concession d'infrastructure ferroviaire en vue de prolonger la ligne Cornavin-Meyrin vers le lieu-dit de Champs-Fréchet.

La ligne fonctionne déjà depuis quelques mois. Le tronçon mis à l'enquête serait long de près de 430 mètres. Son coût est évalué à environ 10 millions de francs, explique Christophe Genoud, secrétaire général adjoint du Département de l'intérieur et de la mobilité.

## Une expertise de 2008

Lors de l'étude visant à amener le rail à Meyrin, des débats avaient eu lieu – en des termes parfois vifs – sur le tracé le plus adapté. Cette polémique avait été alimentée par les propriétaires du centre commercial, qui estimaient leurs intérêts lésés. Mais aussi par certains habitants, plus particulièrement ceux de Champs-Fréchet. Ces derniers perdaient une desserte en bus en ligne directe.

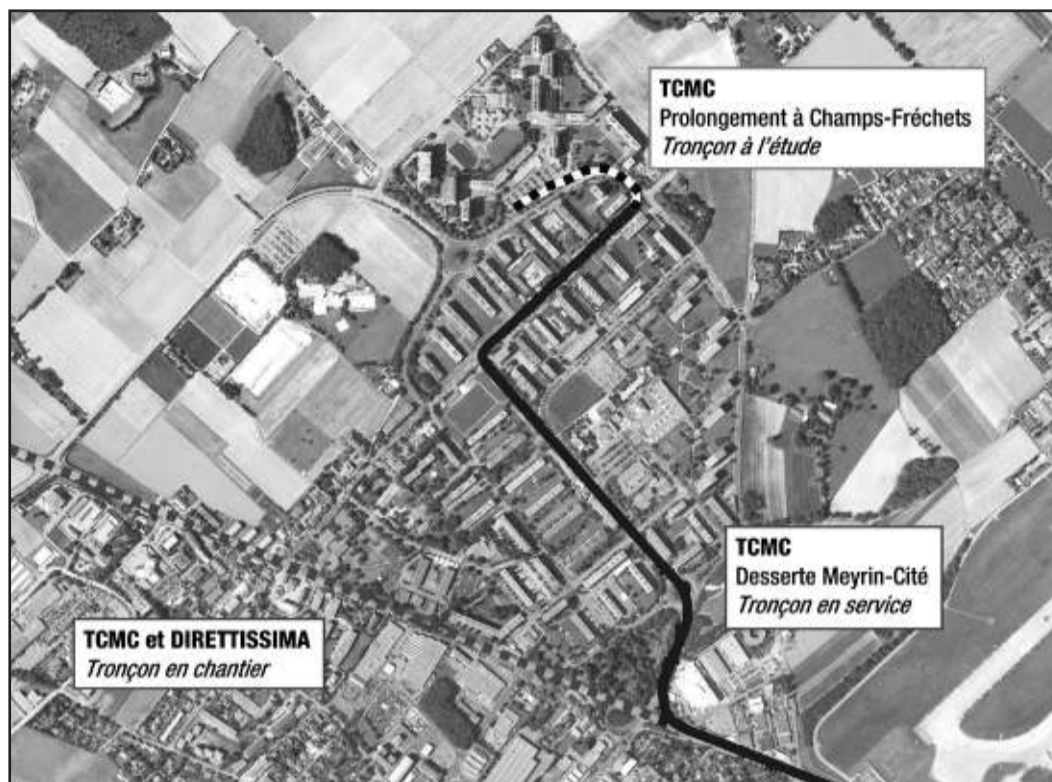
Soucieux de calmer le jeu, le canton avait commandé en 2008 une expertise du tracé du tram. L'étude avait conclu au bien-fondé de l'itinéraire retenu et donc désavoué les propriétaires du centre commercial. Mais elle avait également estimé qu'il ne convenait pas d'exclure un futur prolongement en direction des immeubles pétitionnaires.

C'est cette option qui est donc remise au goût du jour. La mise à l'enquête de la demande de concession – qui devrait intervenir dans le courant du mois de mars ou d'avril – vise notamment à recueillir les avis des riverains de la commune et chiffrer plus précisément le projet. En revanche, ce prolongement ne permettra pas de desservir le futur quartier des Vergers.

La ligne de tram en direction du Cern, connue sous le nom de «Direttissima», qui circule sur la route de Meyrin est, elle, encore en procédure d'autorisation. Le délai de recours se termine la semaine prochaine.

## Le Conseil d'Etat a encore:

- demandé au Conseil fédéral de tester le vote par internet sur une plus grande échelle. Actuellement, une limite de 20% de l'électorat est imposée au canton. I



En trait plein, la ligne en circulation. En traitillés, les lignes en chantier ou à l'étude. Le tronçon décidé hier par le Conseil d'Etat est celui situé dans le haut du plan. DR

## Subvention réduite de moitié pour le 1<sup>er</sup> Mai des Bastions

**MANIFESTATION** • La fête des travailleuses et travailleurs pourrait envisager une délocalisation en périphérie

Pour sa vingtième édition, la désormais traditionnelle Fête du 1<sup>er</sup> Mai au parc des Bastions devra se serrer la ceinture, comme l'a révélé la Tribune de Genève dans son édition du 10 février. En application d'un nouveau règlement, la location du matériel de fête de la Ville est désormais payante, avec un rabais de 50%, au lieu de la gratuité en vigueur jusqu'à l'an passé. Pour le comité d'organisation, cette différence correspond de fait à une réduction de près de la moitié des subventions de la ville.

Avant l'application du nouveau règlement du magistrat Pierre Maudet, en avril 2008, le comité d'organisation des Fêtes du 1<sup>er</sup> Mai bénéficiait de la gratuité totale sur la location du matériel de fête, qui inclut la logistique et l'installation. Avec le nouveau dispositif, tout organisateur identifié comme parti politique ou syndicat se voit facturer ces prestations, avec un rabais de 50%. Les organisateurs du 1<sup>er</sup> Mai devront donc déboursier la moitié des 12 000 francs de la location, soit 6000 francs. «Nous avons déjà un trou de 3000 francs dans notre budget de 2009, je ne vois pas comment nous pourrions nous en sortir cette année», observe le syndicaliste Claude Reymond, membre du Comité d'organisation. Des économies internes, notamment sur le prix des stands, sont difficilement envisageables selon lui.

Pour faire face, le comité entend agir sur deux plans: une lettre envoyée à tous les partis représentés au Conseil municipal demande que la question soit transmise aux magistrats, qui pourraient décider d'une possible subvention. D'autre part, les organisateurs ont lancé un appel d'offres aux communes pour connaître leurs conditions de location de matériel de fête, et même, le cas échéant, envisager la possibilité d'accueillir la manifestation sur leur terrain. «Quelques personnes du comité, encore minoritaires, verraient assez bien la fête se dérouler dans des communes de périphérie, comme Meyrin, Onex ou Vernier», admet Claude Reymond. «Ce serait l'occasion de renouer avec une population qui peine à se reconnaître dans les revendications de la gauche, et dont nous nous sommes éloignés. Et également une façon de s'installer dans l'arrière-cour d'une forteresse du MCG...»

Les gens, habitués à la manifestation au centre-ville, se déplaceront-ils pour l'occasion? Le syndicaliste veut croire en la capacité de son comité à mobiliser ses membres et ses sympathisants, si telle devait être sa décision.

KK

## HUMEUR

### Trop parler nuit?

Difficile de décrypter la communication du Conseil d'Etat. Depuis le renouvellement du collège gouvernemental, le traditionnel point de presse du mercredi est remplacé par un communiqué plus souvent qu'à son tour. Lorsqu'il n'y a pas d'actualité, rien à dire. Hier, effectivement, le menu n'était pas copieux. Inutile de déranger la presse pour si peu.

En revanche, des sujets comme la scolarisation forcée des enfants roms ou lorsque le canton fait la fine bouche et dédaigne la manne fédérale pour dédommager les chômeurs qui, du coup, se trouvent privés de 120 jours d'indemnités, auraient mérité un peu plus d'assiduité. Dans le premier cas, le sujet est explosif. Le cas des enfants de la route arrachés à leurs parents

par l'association Pro Juventute, puis placés de force dans des familles qui les ont souvent pris pour de la simple main-d'œuvre, est encore dans toutes les mémoires. La moindre des choses aurait été de bétonner ce dossier et d'expliquer en quoi la démarche – mal ressentie – ne peut pas être comparée sans autres à ce passé peu glorieux.

Concernant le sort des demandeurs d'emploi, la position de Genève est au mieux incompréhensible, au pire arrogante et antisociale. Dans ce cas, peut-être que l'absence de communication est voulue. On ne va pas, en plus, avertir les chômeurs qu'on est en train de les tordre un peu plus.

PHILIPPE BACH

## EN BREF

### LOGEMENTS

## 550 habitations projetées à Chêne-Bourg, Thônex et Lancy

Quelque 550 logements sont projetés dans le canton de Genève, soit 200 à Chêne-Bourg et Thônex et 350 à Lancy sur une superficie totale d'environ 57 900 mètres carrés. Le Grand Conseil doit encore donner son feu vert aux modifications des limites de zones. Les communes de Chêne-Bourg et Thônex ont donné un préavis positif à la modification des limites de zone du périmètre situé à la rue François-Jacquier, a indiqué hier le Conseil d'Etat. A Lancy, le périmètre concerné figure dans le plan directeur communal comme secteur à développer. Outre des logements, ce nouveau quartier accueillera aussi des activités commerciales et artisanales. ATS

### DOUANES

## Une saisie record de faux médicaments

Les douanes suisses ont mis la main sur un important trafic de faux médicaments. Plus de 17 000 boîtes de pilules contrefaites ont été saisies dans un entrepôt à Genève en juin dernier. Il s'agit de la plus importante affaire de ce genre découverte en Suisse.

La vente de ces faux médicaments aurait rapporté plus de 2 millions d'euros. Les pilules étaient périmées, a précisé hier devant les médias le directeur des douanes de l'arrondissement III, Jérôme Coquoz. Ces médicaments étaient vraisemblablement destinés à être écoulés sur le marché européen.

Les douaniers helvétiques ont fait leur découverte lors d'un contrôle de routine dans un entrepôt où sont stockées des marchandises non-douanées. Deux lots de cartons remplis de médicaments ont alors attiré leur attention. Ils ont soupçonné avoir affaire à des contrefaçons en vérifiant leur provenance.

L'un avait été envoyé depuis l'Ile Maurice via le Liban, l'autre avait été expédié de Singapour. Les notices explicatives où figurent la composition, la posologie et les contre-indications, contenaient par ailleurs de grossières fautes d'orthographe.

Ces différents indices ont conduit les douaniers à transmettre des échantillons à Swissmedic pour analyse. Les résultats ont levé les derniers doutes. Le médicament pour prévenir les thromboses ne contenait aucun principe actif, celui utilisé pour traiter la schizophrénie était pour sa part sous-dosé.

Ces faux médicaments constituent un véritable danger pour la santé des personnes qui les prennent, a souligné M. Coquoz. Selon le directeur des douanes de l'arrondissement III, il y a de grandes probabilités que le crime organisé se cache derrière ce trafic aux ramifications internationales. ATS



## PÉTITION

### Le chômage plutôt que l'assistance

«Nous sommes venus défendre nos droits et pas seulement notre dû.» Dans la bouche d'un chômeur, l'exhortation prend tout son sens. Lors du rassemblement tenu hier midi devant l'Office régional de placement du Bouchet, trois témoignages de personnes sans emploi ou à l'assistance ont mis de la chair sur les revendications des syndicats. Le piquet d'une bonne cinquantaine de participants a inauguré la récolte de signatures sur la pétition adressée aux autorités genevoises pour réclamer l'allongement de la couverture de chômage de 400 à 520 jours, comme le permet la loi fédérale dans le but de retarder l'arrivée en «fin de droit» et à l'aide sociale. Outre cette demande relativement simple, les syndicalistes ont fustigé la prochaine révision de la loi sur l'assurance-chômage, laquelle prévoit quelque 800 millions de francs d'économie sur les prestations. Les orateurs ont aussi abondamment critiqué le projet de loi liquidant le Revenu minimum genevois d'aide sociale alloué aux chômeurs arrivés en fin de droit. MSI / DR

PUBLICITÉ

**PALAIS Mascotte**  
Dimanche 14 Février 2010  
Diner Spectacle Saint Valentin  
une soirée originale en amoureux...  
85 CHF / pers (menu et Spectacle)  
Info et Resa : 022 741 33 33  
www.palaismascotte.ch